

Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille quinze le mardi 24 mars à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 10 mars 2015, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

Mesdames BETOUS - LEQUIME-MORDOS
Messieurs METAIS-BOULET-CLAVEL-PASCAL

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame NICOLAS (absence excusée)

M. BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h30.

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- 1) Compte de gestion 2014
- 2) Présentation compte administratif 2014
- 3) Débat d'orientation du budget 2015
- 4) Etude des tarifs
- 5) Questions relatives au personnel
- 6) Questions diverses
- 7) Délibérations à prendre

M. BOULET donne la parole à Mme MILED, directrice du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff.

Mme MILED introduit l'ordre du jour du Comité d'Administration.

Mme MILED présente le compte de gestion 2014 en rappelant les éléments antérieurs pris en compte à la **clôture de l'exercice 2013** :

- Un résultat de clôture en fonctionnement excédentaire de **704 998,15** euros.
- Un résultat de clôture en investissement déficitaire de **113 006,19** euros.

Mme MILED présente par la suite les éléments de **clôture de l'exercice 2014** constatés par le comptable public :

- Résultat de la section fonctionnement excédentaire de **137 719,76** euros
- Résultat de la section d'investissement est déficitaire de **36 164,01** euros

La trésorerie a établi un compte de gestion 2014 présentant un résultat budgétaire excédentaire de **101 555,75** euros.

Madame MILED précise que devra être intégré au budget prévisionnel 2015 au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » **149 170,20** euros pour couvrir les besoins de financement de la section investissement et **580 541,52** euros au compte « excédent de fonctionnement reporté » pour les besoins de la section fonctionnement.

Monsieur CLAVEL demande des précisions sur le résultat du compte de gestion excédentaire de **101 555,75** euros et l'excédent de **704 998,15** euros. Est-ce un cumulé de toutes les années antérieures ?

Madame MILED précise qu'il s'agit effectivement d'un cumulé des années antérieures. Les **580 541,52** euros sont mis de côté sur le compte du trésor. Cette somme est une provision immédiate dans le cas où une urgence surviendrait, une règle de prudence.

Par la suite, Mme MILED présente le compte administratif 2014.

COMpte ADMINISTRATIF 2014

Exécution de la section fonctionnement :

Charges à caractère général	1 264 194,08€
Charges du personnel	1 300 502,48€
Autre charge de gestion courante	1200,00€
Charges financières arrondies	14 893,34€
Charges exceptionnelles	181,72€
Amortissements	46 501,25€
TOTAL DÉPENSES	2 627 473,47€
Atténuation de charges	22 965,50€
Produits des services ventes directes	1 203 891,57€
Participations villes	1 536 022,99€
Produit exceptionnel	2 313,87€
TOTAL RECETTES	2 765 193,23€

Le résultat d'exécution de la section fonctionnement est excédentaire de **137 719,76** euros. Il était de **74 445,86** euros en 2013.

Monsieur PASCAL aimerait que, sur les documents présentant le compte administratif, apparaisse une comparaison entre les crédits ouverts et les crédits réalisés.

Madame MILED indique que cette comparaison n'apparaît pas dans le power point présenté mais qu'elle est bien présente dans les annexes du dossier remis. Dans les prochains documents qui seront relatifs au compte administratif 2015, Mme MILED respectera cette demande.

Mme MILED continue en expliquant que la différence entre les deux exercices s'explique en partie du fait de la mauvaise saison d'été et la revalorisation indiciaire des catégories B et C couplée à la titularisation de 4 agents du secteur aquatique.

Cependant, elle tient à signaler que tous les postes présentant une absence longue des agents (2 congés maternité) n'ont pas été remplacés, notamment celui des ressources humaines qui a fait l'objet d'un partage de tâches.

Mme MILED informe les membres du Comité du coût des différents contrats de maintenance ainsi que celui des coûts d'exploitation, en particulier le marché Dalkia à 110 000€ par trimestre.

Elle informe aussi que les charges financières représentent les intérêts d'emprunt avec une stabilité de la dette jusqu'en 2019.

Par la suite, Mme MILED reprend les chiffres de la participation des villes sur l'année 2014 avec une base de **22€** par habitant :

- Ville de Malakoff : **31 116 habitants** pour une participation de **684 552€**
- Ville de Châtillon : **33 748 habitants** pour une participation de **742 456€**

Participation des villes sur la valeur habitant : **1 427 008€**

Participation totale : **1 536 022,99€ (Jean Jaurès+ Amortissement emprunt)**

Dans un premier temps, Madame MILED demande aux membres du Comité à voter le compte de gestion présenté par la trésorerie de Châtillon.

Le Comité d'Administration vote à l'unanimité le compte de gestion 2014.

Puis, Mme MILED invite les membres, exception faite du Président, de voter le compte administratif 2014.

Le Comité d'Administration vote à l'unanimité le compte administratif 2014.

Madame MILED introduit le débat d'orientation budgétaire 2015.

Mme MILED expose les bases du débat d'orientation budgétaire 2015 avec une participation des villes liée :

- A la valeur de l'annualité de la dette fixe jusqu'en 2019
- Valeur de la participation par habitant fixé à 22€ en 2014
- Aux montants des tarifs appliqués aux scolaires
- Aux montants des tarifs appliqués aux activités des clubs

Mme MILED introduit le sujet de la participation des villes par habitant en indiquant une baisse de population à Malakoff et une hausse à Châtillon.

Elle indique que quatre valeurs ont été retenues pour simuler le montant de la participation par habitant :

	Chatillon 35 350 hbts	Malakoff 30 767 hbts	Total (population au 1/1/2015) 66 117 hbts
Rappel des montants perçus en 2014	742 456,00 €	684 552,00 €	1 427 008,00 €
Simulation 2015 avec Valeur 2014 22€	777 700,00 € +35 244,00 €	676 874,00 € - 7 678,00 €	1 454 574,00 € + 27 566,00 €
Simulation 2015 avec Valeur 2013 21,53 €	761 085,50€ +18 629,50	662 413,51€ -22 138,49	1 423 499,01€ - 3 508,99
Simulation 2015 avec Valeur 21 €	742 350,00 € -106,00€	646 107,00 € - 38 445,00€	1 388 457,00 € -38 551,00€
Simulation 2015 avec Valeur 20,50 €	724 675,00 € -17 781,00 €	630 723,50 € -53 828,50 €	1 355 398,50 € -71 609,50 €

Mme MILED expose que 2 emprunts seront à régler en 2015 pour un montant total de **76 294,25** euros.

S'en suit la présentation de la **section fonctionnement** sur une base de la participation par habitant à 21€ :

Pour les dépenses :

Charges à caractère général	1 310 000,00€
Charges du personnel	1 300 000,00€
Autre charge de gestion courante	2 524,52€
Charges financières arrondies	14 894,00€
Charges exceptionnelles	3 600,00€
Amortissements	50 000,00€
Virement à la section investissement	547 000,00€
Total	3 228 018,52€

Pour les recettes :

Report excédent fonctionnement 2014	580 541,52€
Produits des services du domaine des ventes directes	1 100 000,00€
Participation villes	1 547 477,00€
Total	3 228 018,52€

Présentation de la section investissement :

Pour les dépenses :

Report déficit investissement	149 170,20€
Emprunt amortissement/capital	60 000,00€
Dépôt caution	1 500,00€
Immobilisations (travaux, matériel sportif, études) Variable liée aux décisions	578 500,00
Total	789 170,20€

Pour les recettes :

Virement de la section fonctionnement	580 000,00€
FCTVA 2015	10 000,00€
Excédent de fonctionnement capitalisé	149 170,20€
Recettes amortissement	50 000,00€
Total au minimum	789 170,20€

Les élus s'accordent sur le principe d'élaborer un budget 2015 à partir du montant de la recette de la participation ville établie à 21€ pour répondre aux exigences budgétaires des villes :

- Maintien à l'identique du montant de la participation 2014 pour Chatillon malgré l'augmentation de la population
- Diminution de l'ordre de 38000 euros pour le montant de la participation de Malakoff

Monsieur CLAVEL s'interroge sur les modalités de perception de la FCTVA.

Mme MILED précise que des mois de délais sont nécessaires à la perception de la FCTVA et que les tableaux ont été transmis tardivement à la préfecture.

ETUDE DES TARIFS

Madame MILED invite le Comité d'Administration à se pencher sur l'étude des tarifs en prévision du vote des tarifs qui aura lieu lors d'une prochaine réunion en mai.

Mme MILED porte à connaissance des membres différents tarifs sur lesquels on peut s'interroger:

Le tarif le plus bas proposé au public est de : **1,85€.**

Le tarif le plus bas proposé en collectif est de : **1,55€.**

Le tarif le plus élevé proposé est de : **5,05€.**

La valeur des casiers est de **0,50€.**

Mme MILED insiste sur le nécessaire maintien du 0,50€ pour l'utilisation des casiers permettant de payer le coût du contrat de maintenance annuelle et les réparations des cartes électroniques chiffrées entre **1500 et 2000€** l'unité.

Madame MILED précise qu'une baisse de recette sur la caisse a été enregistrée depuis septembre en comparant les années 2014 et 2015.

Mme MILED s'appuie sur le tableau ci-dessous pour situer aux Administrateurs du Stade Nautique la fourchette des tarifs dans laquelle l'établissement se trouve :

	Stade Nautique	Piscine CA Sud de Seine	Piscine CA Sud de Seine Non Résident	Piscine CA Hauts de Bièvres	Piscine CA Hauts de Bièvres Non Résidents	Piscine Montrouge	Piscine GPSO* Une piscine en DSP tarif : 5,20
Adultes	5,05	Cla 4,75 Bag 3,40 F-R 5,90	6,25 3,75 3,00 4,60	4,50 3,2 4,6	5,5 4,2 5,6	4,3	4,20 4,00 4,50 4,05 4,70
Enfants Ou réduit	3,55 1,85 1,52	CL 3,10 Bag 2,30 F-R 4,60	3,75 3,00	3,5 2,5 2,7	4,5 3,5 3,4	2,15 2,65	3,50 3,30 2,60 2,20 2,90 2,40 3,80

Madame MILED indique que le prix de **1,88€** correspondant pour un usager, au coût de revient d'une entrée unitaire lors de l'achat d'une carte d'abonnement résident 12 entrées est un coût faible.

Tout comme le montant de **1,85€** correspondant aux tarifs réduits attribués à certains bénéficiaires ou celui de **3,30€** correspondant à l'entrée unitaire d'une carte d'abonnement de 12 entrées tarif plein.

Après échange, le Comité d'Administration décide l'augmentation du tarif de **1,88€** à **1,91€** et celui de **3,30€** à **3,40€**. Plus généralement, **tous les tarifs bas unitaires pourront subir une augmentation dans un maximum de 3%**. Les élus ne souhaitent pas augmenter les autres tarifs dans l'attente des résultats de la saison estivale et l'étude de l'impact des piscines environnantes.

Les élus s'accordent sur le principe de ne pas augmenter les tarifs qui auraient une incidence sur le budget des villes, comme les tarifs appliqués aux scolaires ou aux associations.

Madame MILED distribue par la suite une liste des travaux envisageables à n+1 ou n+2.

Monsieur METAIS précise qu'un diagnostic amiante et plomb est à ajouter à cette liste compte tenu de l'ancienneté du bâtiment.

Madame MILED fait un point sur les marchés publics en indiquant la reconduction du marché public de sécurité et le choix de la société DI'TEC pour les opérations de la bulle.

Madame MILED indique qu'un contrôle d'hygiène a eu lieu et qu'il s'est bien déroulé.

Les questions relatives au personnel sont abordées.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Mme MILED évoque les avancements de grade et les avancements d'échelon en indiquant que deux avancements de grade seront proposés pour 2015.

Une gestionnaire Paye/carrière, Mademoiselle TEIR, a été recrutée au 1^{er} mars.

Mme MILED informe le Comité sur diverses situations rencontrées avec les agents.

Elle informe aussi sur des avantages sociaux accordés au personnel qu'il serait opportun de soumettre à la commission technique paritaire mais aussi d'une convention à passer avec le CIG pour organiser le passage d'un agent chargé de prévention.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la Directrice aborde maintenant des questions diverses relatives à plusieurs vols dans les vestiaires collectifs et un dommage subit par une usagère qui a demandé un remboursement. Le Comité prend une délibération d'accord pour le remboursement de cette usagère.

Une tentative d'intrusion dans le bassin olympique le samedi 7 mars en fin de soirée a été identifiée. En effet, la fermeture éclair du sas de la bulle donnant sur le local technique a été ouverte. Heureusement, la réactivité des agents techniques a limité la prise au vent de la bulle.

MARCHES PUBLICS

Mme MILED fait un point sur les marchés publics avec :

- L'entreprise DI'TEC retenue pour le démontage/remontage et le nettoyage de la bulle jusqu'en 2017
- La reconduction de la société de sécurité TPSP pour cette saison estivale
- Le contrat de maintenance des casiers par la société Suffixe est toujours d'actualité

LES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Le Comité a pris les délibérations suivantes durant la séance :

- Délibérations relatives au vote du compte de gestion et du compte administratif ainsi que le débat d'orientation budgétaire
- Délibérations relatives au personnel, notamment la création d'un poste d'ETAPS principal
- Délibérations pour autoriser la convention avec le CIG pour le passage d'un agent de prévention.
- Délibérations autorisant la convention avec SOS MNS
- Délibération autorisant la convention de mise à disposition d'un espace bureau avec l'ANDIIS
- Délibération autorisant le partenariat de formation avec l'université STAPS Descartes

Le Comité d'Administration décide que la séance du vote du budget aura lieu le mardi 14 avril.

Monsieur BOULET remercie le Comité pour son attention.

Monsieur BOULET lève la séance à 20h15.